

## Mail reçu le 06/01/2022 à 12h37

Madame, Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'association "Le Bététy, plage boisée à sauvegarder" a pour mission de protéger la nature sur le bassin d'Arcachon et plus particulièrement dans le quartier du B&Téty. Certains de ses membres habitent le quartier du Bététy à Andernos-les-bains qui jouxte le quartier du Mauret. Ils ont eu l'occasion d'arpenter régulièrement les 4 tronçons du système d'endiguement qui fait l'objet d'une enquête publique.

En premier lieu, nous voudrions souligner la qualité du dossier soumis à l'étude.

En deuxième lieu, nous voudrions vous faire savoir que parcourir cette digue soit en courant soit en se promenant constitue une des promenades favorites des andernosiens et des touristes. L'apparition récente de vélos, trotinettes etc... peut être générateur d'accidents dus à une vitesse excessive.

Concernant l'enquête elle-même : on peut se poser des questions sur le fait de régulariser quelque chose d'illégal et ce 10 ans après la construction. N'est-ce pas la porte ouverte à tout ce qui est illégal ? On a trop tendance dans le bassin à faire fi de la loi (constructions sur le DPM, non observation du PLU etc...).

Enfin, la montée des eaux du bassin n'est pas évoquée. On constate à l'oeil nu que la largeur des plages diminue (constatation de cap 33 octobre 2020). Le système d'endiguement sera-t-il dépassé ?

Concernant le 1er rang construit entre 1958 et 1977.

On ne peut que regretter une telle construction. Aujourd'hui on sait -voir les travaux de la géographe Yvonne Bathiau- que le système d'endiguement n'est pas le système le plus efficace pour lutter contre les submersions marines. Une zone de repli doit être respectée ce qui n'est pas le cas ici.

L'évacuation des eaux pluviales, même si elle existe, n'a pas été prise dans son ensemble. En effet, à cette même époque, des travaux ont été fait dans le bassin versant du ruisseau du Bététy (aérodrome, boulevard Dignaux) qui ont dévié une partie des eaux du Bététy vers le Mauret. C'est cette eau pluviale infiltrée qui s'accumule dans le quartier du Mauret lorsqu'on a un fort coefficient, une marée montante et des vents forts. (Etude du géomètre : Joel Confoulan, communication orale 2009). Elle ne peut se déverser dans le bassin, empêchée par le 1er rang. Au phénomène de submersion se rajoute celui de l'inondation.

Concernant le 2d rang: le chantier a été réalisé sans aucune précaution, ni méthode, ni respect des conditions de travail. Le résultat se voit encore aujourd'hui (confirmé par l'étude, page 34 du SRC 1917V1 du 4/02/2021). Les arbres (Tamaris) ont été mutilés ou arrachés.... Du polystyrène traînait à côté du chantier, la signalisation était déficiente. Des photos sont à votre disposition).

Concernant le suivi

il n'est pas assez régulier, même si les choses ont l'air de s'améliorer depuis quelques mois. De fait, on a vu certains hivers l'eau stagner longtemps entre les deux rangs (au niveau du tronçon N°3) et des déchets d'origine anthropique s'accumuler. Les clapets retour ne fonctionnaient pas bien.

Concernant la flore

il est dommage que ces lieux ne soient pas assez respectés par le public. Nous avons noté que tous les arbres ont été plantés bien avant la construction du 1er rang (Communication Monique Joyeux, professeur agrégé en biologie 2010). Ne serait-il pas temps d'en planter d'autres ? Et de les arroser par temps de canicule ?

Concernant la faune

On peut observer au niveau des deux premiers tronçons une petite colonie d'hirondelle de rivage (de plus en plus rares sur le bassin) l'été ainsi que sur l'estran des oiseaux de mer (qui fuient la proximité des kite-surfs de la plage du Bététy). L'hiver bernaches cravants et limicoles sont fortement présents sur l'estran qui borde cet endiguement.

Il est dommage que le criblage de la plage prive l'été les oiseaux d'une source de nourriture. Ne faudrait-il pas expliquer aux touristes que le varech n'est nullement "une saleté" ?

Enfin concernant la fermeture du système d'endiguement au nord, constitué par la dune naturelle du Bététy. Si la dune est naturelle, sa hauteur ne l'est pas car elle a reçu les sables provenant du creusement en 1966-1968 du port de plaisance du Bététy. Mais son état actuel de dégradation est inquiétant. En effet, le piétinement de la flore dunaire par les plagistes empêche cette dernière de s'installer durablement. L'érosion éolienne se manifeste alors pleinement, déracinant les pins. Une première ébauche de protection (ganivelles, caillebotis) a été mise en place mais elle n'est pas suffisante... Dégradée cette dune ne pourrait plus jouer son rôle d'amortissement.

En conclusion, on devrait plus avoir à régulariser des ouvrages : il faut anticiper, tenir compte de la montée des eaux et laisser au bassin des zones de repli (les marais par exemple ou des zones humides à l'intérieur des terres) de manière à ce qu'il y ait moins d'inondations couplées à des submersions marines.

Ce système d'endiguement doit être surveillé de très près. Quel en est le coût ?

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Clarisse Holik

présidente de l'association

Le Bététy, plage boisée à sauvegarder